

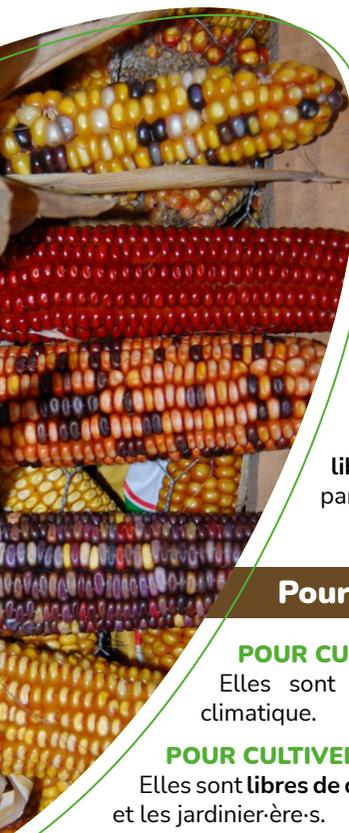


Cultivons
LA DIVERSITÉ

Le Réseau Semences Paysannes

Fondé en 2003, le Réseau Semences Paysannes anime un mouvement de collectifs dont la vocation est **l'échange de connaissances, de savoir-faire et de semences entre praticiennes et praticiens**. Ces collectifs œuvrent dans les champs et les jardins, avec des pratiques agronomiques adaptées aux semences paysannes.

Le Réseau soutient l'autonomie et la biodiversité cultivée comme un commun fertile, en opposition à l'appropriation et au brevetage du vivant. Il informe sur la réglementation et favorise la diffusion et la circulation des semences libres de droits et reproductibles, jusque dans nos assiettes.



Les semences paysannes

Qu'est-ce que c'est ?

(extrait de la définition officielle)

C'est une semence (ou un plant par extension) **issue de populations dynamiques**, reproduite par un-e cultivateur-ice, au sein d'un collectif ayant un **objectif d'autonomie semencière**.

Les semences paysannes sont et ont toujours été sélectionnées et multipliées avec **des méthodes non transgressives**, conduites en **agriculture paysanne, biologique ou biodynamique**.

Elles sont, avec les savoirs et savoir-faire qui leur sont associés, **librement échangeables** dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre.

Pourquoi ?

POUR CULTIVER LA BIODIVERSITÉ

Elles sont **adaptables, évolutives et résilientes** face au changement climatique.

POUR CULTIVER L'AUTONOMIE

Elles sont **libres de droit de propriété**, sélectionnées et multipliées par les paysan-ne-s et les jardinier-ère-s.

Sans dépendance à l'agro-industrie, ces semences sont **librement reproductibles** par celles et ceux qui les sèment.

Le réseau, c'est, entre autre :

- L'animation de groupes d'échanges et d'actions (potagères, céréales, juridique...);
- L'organisation de rencontres thématiques ;
- Des formations pour transmettre et essayer les connaissances et savoir-faire autour de la biodiversité cultivée ;
- Le décryptage, via la veille juridique, des évolutions d'un contexte réglementaire et politique contraignant pour les semences paysannes ;
- Une gouvernance partagée au sein de son conseil d'administration, son équipe salariée et des différents groupes animés.

Au-delà du réseau

Ce sont aussi ses membres qui prolongent ces actions via :

- La sauvegarde et diffusion des variétés potagères, fruitières et céréalières locales, mais aussi des espèces prairiales ;
- L'organisation de rencontres locales, de bourses d'échange, de formations ;
- L'implication dans des projets de sélection participative visant à sauvegarder et sélectionner des variétés-population adaptées à une agriculture biologique et paysanne ;
- Et encore bien d'autres actions de terrain à découvrir.



ZOOM SUR

Les Maisons des Semences Paysannes

Les Maisons des Semences Paysannes font référence aux banques de semences et autres organisations semencières gérées par les communautés paysannes dans le monde. Concept importé par des membres au début des années 2000, le terme « maison » revêt une signification symbolique d'espace d'échanges, où paysan-ne-s et jardinier-ère-s développent des pratiques de conservation, de multiplication, de sélection et de diffusion de semences en suivant les règles collectives qu'ils définissent.



Retrouvez les coordonnées
des membres sur
notre site internet



Les membres du Réseau :

-  Organisations agricoles nationales
-  Associations de producteurs
-  Associations de préservation et de renouvellement de la biodiversité cultivée
-  Artisans semenciers
-  Autres structures

Soutenez nos actions :

Nous pourrions continuer de faire vivre les semences paysannes. Vous pouvez nous faire un don via notre site internet ou directement sur Helloasso.

Le Réseau Semences Paysannes est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général. Votre don est déductible d'impôts.

www.semencespaysannes.org



Réseau Semences Paysannes

10 place Clemenceau - 47190 Aiguillon

05 53 84 44 05

contact@semencespaysannes.org